

Les dilemmes d'une reconversion verte

GENÈVE Quand un bétonneur cherche à réduire son impact environnemental, cela soulève de nombreuses questions concrètes. «Le Temps» continue à suivre une entreprise en quête de changement, cette fois lors d'une séance avec des consultants en durabilité

SÉRIE

Une entreprise au défi de la durabilité (2/4)

Lancé par la conseillère d'Etat Fabienne Fischer, le programme «diagnostic-action» veut verdir 45 PME à Genève. Opération de communication ou changement concret? Pour le savoir, nous suivons de près le processus au sein d'une entreprise de construction.

SAMI ZAÏBI

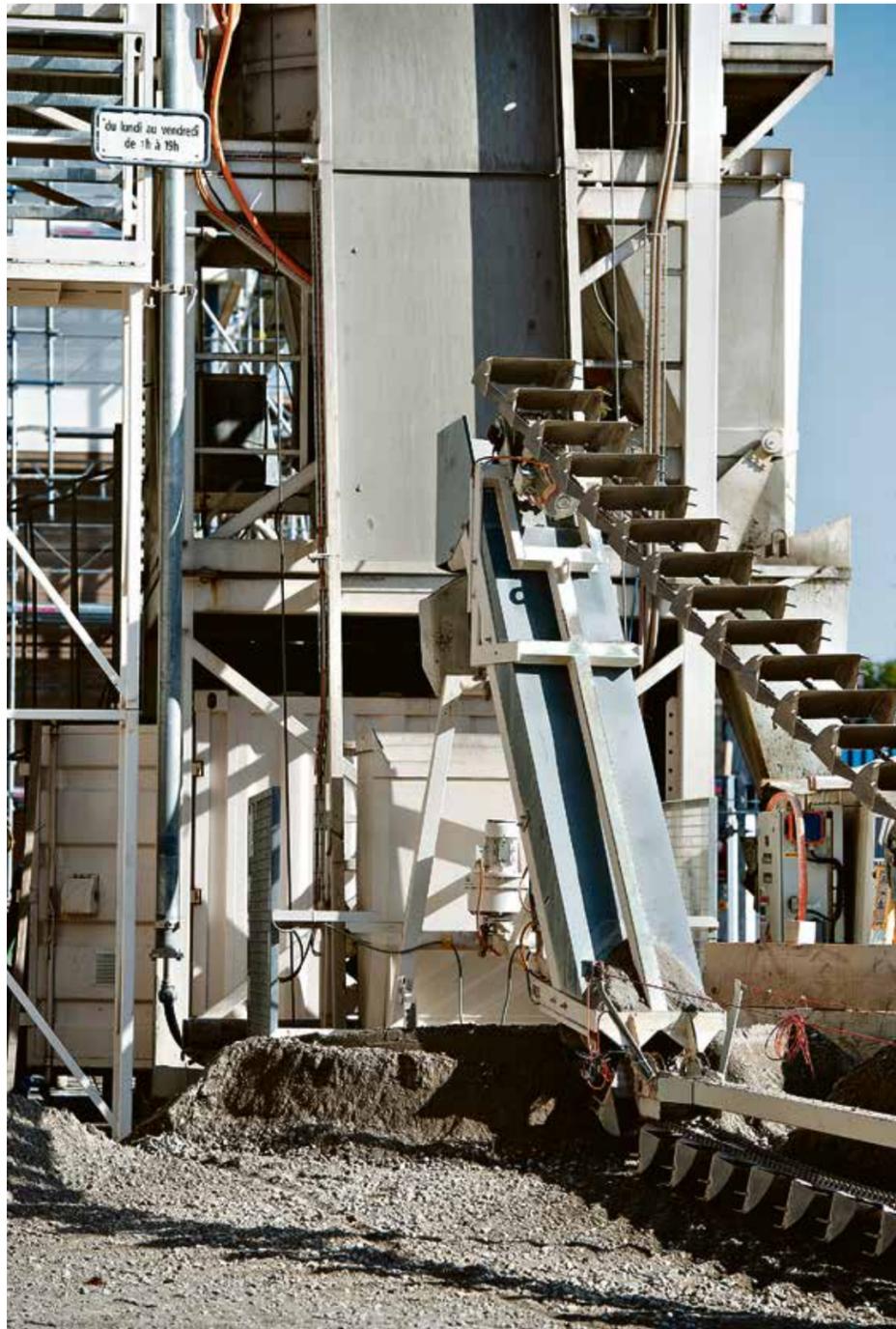
@ZaibiSami

En ce vendredi pluvieux de fin septembre, un ballet de grues s'active derrière les hautes vitres de la salle de conférences de Maulini SA, au milieu de la zone industrielle de Satigny, près du Rhône. Leurs bras transbahutent d'imposantes armatures en acier, tandis qu'Anouk Barthassat et Boris de Fautereau, consultants en durabilité, attendent Nicolas Maulini, directeur de l'entreprise de construction du même nom.

Leur cabinet DSS +est mandaté par l'Etat de Genève pour effectuer un «diagnostic-action» de Maulini SA, c'est-à-dire une sorte d'audit environnemental qui a pour but de mettre rapidement en place des mesures de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Comme lui, pas moins de 29 autres cabinets de la région conseillent les 45 PME qui ont décidé de participer à l'aventure.

Effervescence du consulting écolo

Depuis quelques années, le consulting durable, parfois accusé de *greenwashing*, a le vent en poupe. Carbone 4, le cabinet fondé par l'ingénieur et militant climatique français Jean-Marc Jancovici, a par exemple quadruplé ses effectifs depuis les Accords de Paris en 2015. Quant à DSS + (*Dupont Sustainable Solutions*), c'était à l'origine un organe de conseil du sulfureux géant américain de la chimie DuPont, soupçonné d'avoir provoqué une pollution de l'eau de grande ampleur en Virginie-Occidentale. Mais depuis 2019, les activités de conseil sont devenues entièrement indépendantes de la maison mère.



L'entreprise de construction Maulini SA, à Satigny. (16 OCTOBRE 2022/EDDY MOTTAZ/LE TEMPS)

Boris de Fautereau, ingénieur de formation et responsable du «diagnostic-action» de Maulini, confirme l'effervescence du secteur: «Dans le domaine, la demande a explosé ces der-

nières années. Les raisons sont diverses: si certaines entreprises veulent simplement alléger leur empreinte environnementale, beaucoup visent surtout à anticiper les changements légaux et se

mettre en phase avec les attentes des clients et du public.» Outre le secteur privé, DSS + compte parmi ses clients des acteurs étatiques et des organisations internationales.

Alors que Nicolas Maulini est arrivé, le consultant cadre d'emblée les limites de son mandat: le but de la séance est de sortir avec «deux-trois pistes maximum» et le bilan de l'entreprise ne sera pas chiffré. Devant notre étonnement, il explique: «Pour mesurer en détail les impacts environnementaux d'une entreprise, il faudrait effectuer une analyse de cycle de vie, mais cela nécessiterait plus de temps et de moyens.» Le programme du canton, d'une valeur de 15 000 francs par entreprise tout de même, ne manque-t-il pas d'ambition? «Bien sûr qu'un travail plus approfondi permettrait d'aller plus loin, mais à budget égal, ce «diagnostic-action» rapide appliqué à un grand nombre d'entreprises aura bien plus d'impact que n'en aurait l'analyse détaillée de quelques entreprises seulement», rétorque le consultant.

«La plupart du temps, le mandataire ne pousse pas la réflexion très loin, il ne cherche pas à diminuer la quantité de béton coulé»

NICOLAS MAULINI, DIRECTEUR DE MAULINI SA

La première discussion concrète concerne les «bases-vie», ces containers où logent les ouvriers, «isolés seulement par une tôle d'acier et chauffés avec un vieux radiateur électrique qui tourne en boucle», déplore Nicolas Maulini. Un péril écologique mais aussi économique, alors que l'électricité coûtera cet hiver 22% plus cher à Maulini SA. La Suva exige désormais que ces containers soient équipés d'un climatiseur, ce qui n'arrange pas les choses. Faut-il donc les rénover, les faire durer ou en racheter?, demandent les consultants.

Passoires énergétiques

«Un container coûte 6000 à 8000 francs, alors que le travail d'un de mes ouvriers me coûte environ 1000 francs par jour, réagit Nicolas Maulini. On ne va pas s'amuser à les rénover.»

Comme il l'expliquait dans notre premier épisode, le surcoût de la main-d'œuvre par rapport à la matière n'incite pas à la sobriété en Suisse. Les consultants et l'entrepreneur se mettent d'accord sur un plan de remplacement progressif des containers actuels par des neufs mieux isolés et moins gourmands en énergie, tout en cherchant à recycler les containers remplacés.

Changer les containers, c'est bien, mais c'est cosmétique face au cœur de métier de Maulini: le béton. En la matière, le champ d'action est toutefois limité, puisque l'entreprise ne fait qu'exécuter des commandes avec un cahier des charges précis. «Et la plupart du temps, le mandataire ne pousse pas la réflexion très loin, il ne cherche pas à diminuer la quantité de béton coulé», déplore Nicolas Maulini. Car des deux matières grises, le béton reste moins cher que le temps de réflexion des ingénieurs.

Une des mesures à portée de Maulini SA consiste à changer la méthode de coulage. Mais cela soulève alors d'autres enjeux. Anciennement, pour que le béton se répartisse également sur la surface coulée, les maçons utilisaient des aiguilles vibrantes. Un travail harassant, qui a disparu depuis l'apparition des bétons dits «autoplacants». Sauf que ces derniers nécessitent une plus grande part de ciment, le constituant le plus polluant du béton. Faut-il donc moins polluer, mais revenir en arrière en matière de conditions de travail? «Hors de question», tranche Nicolas Maulini. Pour l'entrepreneur, la transition verte ne doit pas se faire sur le dos des ouvriers.

Il faut donc chercher ailleurs. Dans la composition du béton, par exemple. Récemment, Maulini SA a mené un projet pilote où il économise 20 kg de ciment par m³, grâce à l'ajout d'adjuvants performants. La technique est écologique, mais pas économique: le prix des adjuvants compense intégralement la réduction du ciment utilisé. Peu importe, notre entrepreneur se dit prêt à étendre son usage à tous les chantiers, ce qui représente tout de même une économie potentielle de 1000 tonnes de CO₂, soit la consommation annuelle de 100 Suisses. Prochaine étape de la quête de durabilité de notre bétonneur: la présentation du rapport final de DSS + et des mesures que Maulini s'engage à prendre, fin novembre. ■

Des solutions existent pour éviter les «jalousies basées sur l'énergie»

GAZ Le Conseil fédéral a averti qu'en cas de pénurie, la température des logements serait abaissée à 20 °C. Or, les données manquent pour déterminer ce seuil. Un entrepreneur fribourgeois croit détenir la solution

DAVID HAEBERLI, BERNE

@David_Haeblerli

Magnanime, le Conseil fédéral a annoncé la semaine dernière qu'en cas de pénurie de gaz, la température plancher dans les bâtiments serait de 20 °C et non pas de 19 °C, comme échafaudé précédemment. Ce degré ne change rien au problème de fond: les instruments pour connaître la température des logements et bureaux font cruellement défaut en Suisse. Le thermostat donne bien une indication de l'activité des chaudières, donc de la température des tuyaux. Mais c'est à peu près la seule donnée qui existe. Ce sera court, au moment de décider qui est hors la loi.

«Il faudra une application souple de cette ordonnance», souligne Philippe Nantermod, conseiller national PLR et président de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI). Il est hors de question de créer une police de la température. Si l'on veut atteindre 20 °C, il faut comprendre que dans certains logements, il faudra pousser à 21 °C, voire 22 °C, car entre le rez-de-chaussée et le 5e étage, il peut y avoir des différences. Sans cette souplesse, le risque de mesures pour défaut de la chose louée est grand.»

Tests et thermomètres

C'est bien l'enjeu: la jurisprudence spécifique qu'en dessous de 19 °C, le locataire peut se retourner contre son bailleur pour «défaut de la chose louée». L'Association suisse des locataires (Asloca) l'a d'ailleurs rappelé dans le débat. Carlo Sommaruga, son président et conseiller aux Etats socialiste: «Je ne

crois pas qu'il y aura des demandes massives de personnes se tournant vers les tribunaux. Des cas particuliers pourront certainement surgir. Ce qui est important, c'est de ne pas traiter les locataires comme des irresponsables. Je les invite à acheter des thermomètres et à faire des tests chez eux avec le thermostat. Les baisses interviendront uniquement dans la dernière extrémité, en cas de pénurie. Les locataires participeront à l'effort national. Mais ce n'est pas à la régie d'imposer une température pour tout un immeuble de manière aveugle.»

Des instruments pour pacifier la situation et éviter que la crise énergétique ne se transforme en imbroglio juridique, il en existe pourtant. «Ce qui est dommage, c'est que le Conseil fédéral ignore qu'il n'est pas nécessaire d'aller à 20 °C pour faire des économies», lance Antoine Eddé. Cet entrepreneur basé à Givisiez, dans le canton de Fribourg,

a développé une technologie qui permet de déterminer la température dans les appartements et d'intervenir sur la chaudière en conséquence, sans intervention humaine. Le tout à l'aide de capteurs et d'intelligence artificielle.

Ecco2, sa société, a placé 11 000 capteurs en Suisse, pour 1,6 million de mètres carrés. Chaque jour, 6 millions de données nourrissent un système qui permet de faire en moyenne 15% d'économies en énergie. Un grand assureur vient de confier son parc immobilier à l'entreprise fribourgeoise.

Les Suisses surchauffent

La température moyenne mesurée par ces capteurs est de 23,35 °C. Les Suisses surchauffent donc leurs logements. Une baisse à 22 °C ou à 21 °C permettrait déjà des économies substantielles. Autre donnée: 52% du parc observé n'est pas homogène. L'exposition au soleil crée des disparités entre habitants, au point de

susciter des «jalousies basées sur l'énergie», résume Antoine Eddé. «Ma crainte est que, si une baisse est décrétée, la discussion entre locataires se muscle, vu que le prix de l'énergie va sérieusement impacter les économies domestiques», dit l'entrepreneur.

Fort d'une solution, Antoine Eddé s'est senti poussé à réunir l'USPI et l'Asloca afin d'éviter le clash. Pour l'heure sans succès. «J'ai répondu favorablement, j'ai même proposé des dates», fait savoir Philippe Nantermod. De son côté, Carlo Sommaruga parle d'une «initiative personnelle» et de «démarche commerciale». «Je préfère encourager le dialogue de terrain, entre régies et locataires, dit-il. Certaines ont adopté des démarches autoritaires en annonçant des hausses d'acomptes pour le chauffage. Je salue celles qui ont eu des approches différentes, en demandant l'accord des locataires en vue d'éventuelles hausses.» ■